

**Décision n° 2022-0036**  
**de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 5 janvier 2022**  
**abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées**  
**délivrées à diverses entités**  
**pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile**

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1 et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 de l’Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

**Décide :**

**Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

**Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 5 janvier 2022,

Pour la Présidente et par délégation

Jean-Luc STEVANIN  
Chef de l'unité gestion des fréquences

**Annexe à la décision n° 2022-0036**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 5 janvier 2022**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198910152	MESSER FRANCE	60 CREIL	1 UHF
199009236	TAXI-PHONE	33 BORDEAUX	2 VHF
199405168	CLAMAGERAN EXPOSITIONS	69 CHASSIEU	1 UHF
199601579	VIDANGES REUNIES S V R	78 RAMBOUILLET	1 UHF
199602091	ASSISTANCE MONDIAL PROTECTION SECURITE	95 GOUSSAINVILLE	1 UHF
199703531	INSTITUT DE RECHERCHE PIERRE FABRE	81 CASTRES	1 UHF
199801119	COFRAC	59 MAUBEUGE	1 UHF
199900197	SYND MIXTE STATIONS VILLAGES DU CHAMPSAUR	05 ST MICHEL DE CHAILLOL	1 UHF
200000127	FRANCE MONTAGE FABRICATION	62 CALAIS	1 UHF
200101256	COMMUNE DE SEDAN	08 SEDAN	2 UHF
200101491	MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES DE L'OUTRE-MER	97 KOUNGOU	1 UHF
200101949	GRAND PORT MARITIME DU HAVRE	76 LE HAVRE	1 UHF
200300297	EUROP'AMBULANCES	72 LE MANS	2 VHF
200401066	NEXANS FRANCE	69 LYON 7	1 UHF
200401664	INDUSTEEL FRANCE	71 LE CREUSOT	1 VHF
200600259	MONCIGALE	30 BEAUCAIRE	2 UHF
200601818	DELAGE AERO INDUSTRIES	93 PIERREFITTE SUR SEINE	1 UHF
200800255	ADS	73 BOURG ST MAURICE	1 VHF
200800261	ADS	73 BOURG ST MAURICE	3 UHF
200901436	DETECTION GARDIENNAGE SECURITE INTERVENT	92 MEUDON	4 UHF
201100737	MISSION DES SERVICES PENITENTIAIRES DE L'OUTRE-MER	97 MAMOUDZOU	1 UHF
201101483	PANTHERA SECURITE	45 ORLEANS	2 UHF
201200558	AMUCS	34 MONTPELLIER	1 VHF
201201008	ASSOC SECOURIR AIDER PROTEGER DE MEURTHE ET MOSELLE	54 VITRIMONT	2 VHF
201300800	SOCIETE DES EAUX DU CEZALLIER SAS	63 AUGNAT	1 UHF
201301409	COMMUNE DE POLLESTRES	66 POLLESTRES	2 VHF
201302298	SOCIETE HOLDING DE DISTRIBUTION TARNAISE	81 BLAYE LES MINES	1 UHF
201400840	VINCI RUEIL GESTION	92 NANTERRE	2 UHF
201401423	SAS VARDIA	92 BOIS COLOMBES	2 UHF
201600173	HOLDIS	01 BEYNOST	1 UHF
201601319	LYCEE GENERAL ET TECHNO GEORGES DUBY	13 LUYNES	1 UHF
201700313	ACP PROTECTION	75 PARIS 8	2 UHF
201701303	BATEG	75 PARIS 13	9 UHF
201701415	DES VAUROUX	28 MAINVILLIERS	1 UHF
201800139	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	94 BOISSY ST LEGER	1 UHF
201800625	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	78 BAILLY	1 UHF
201801319	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	13 TARASCON	1 UHF
201900592	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	67 VENDENHEIM	1 UHF
201901174	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	57 MORHANGE	1 UHF
201901226	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	34 BAILLARGUES	1 UHF
202000509	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	69 LARBRESLE	1 UHF
202000510	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	51 CORMONTREUIL	1 UHF
202000625	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
202000864	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	42 SAINT ETIENNE	1 UHF

**Annexe à la décision n° 2022-0036**  
**de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,**  
**des postes et de la distribution de la presse**  
**en date du 5 janvier 2022**

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
202000865	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	85 MACHE	1 UHF
202001038	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	26 DONZERE	1 UHF
202001307	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	38 VILLETTE D'ANTHON	1 UHF
202001877	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	93 TREMBLAY EN FRANCE	1 UHF
202001880	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	59 QUAEDRYPE	1 UHF
202100567	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	85 BOURNEZEAU	1 UHF
202100742	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	51 VASSIMONT ET CHAPELAINE	1 UHF
202100856	VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT	20 ERSA	1 UHF
202101215	AIXOCOM	13 SEPTEMES LES VALLONS	2 UHF